

## Séance du 15 Décembre 1945

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le quinze Décembre à vingt une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand Meunier.

Présents : M. M. Dufor, Galazac, Dandine, M<sup>me</sup> Castel, M<sup>me</sup> Fiocco, Babbie, Verdier, Soubielle, Ferri, d. Blancout, Forges, J. Oudet, Recurt, Carthery.

Absents excusés : M<sup>me</sup> Serthan

Absents : M. M. Soubis, M<sup>me</sup> Adoue, Gouarni, Galay

Chambre des Représentants

M. le Président donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre par laquelle M. le Préfet rappelle qu'aux termes de l'art. 6 de la loi du 28 Juillet 1925, la liste électorale de la Chambre des Représentants doit être dressée dans chaque commune par le Maire, assisté d'un artisan, maître d'un artisan, compagnon désignés par le C. M. ... Il invite, en conséquence, les membres présents à procéder à cette désignation conformément aux instructions.

M. M. Porte Joseph et Vallot Henri ont été désignés.

Adjudication des places

M. le Maire fait connaître aux Membres présents qu'en vue de l'adjudication des droits de place, abattoir, Caselle bois 1946 et aux termes de l'article 89 de la loi du 5-4, 1884, les bureaux d'adjudication seront constitués par le Maire comme Président & deux Membres du C. M. pris dans l'ordre de tableau, comme assesseurs.

M. M. Dandine & Dufor se trouvant les femmes inscrites dans le tableau sont désignés par le Maire.

La Municipalité veut fixer comme base de départ pour l'adjudication le prix de 20000 francs. ... Après délibération avec le placier actuel, la mise à prix est portée à 250.000 f. L'adjudication aura lieu le 28 Décembre 1945. On ne peut procéder par marche de prix à prix, le placier ayant fait savoir que ceux-ci ne peuvent excéder la somme de 100000 francs. - Le Maire est mandaté pour toutes opérations à ce sujet.

Forges demande l'insertion d'une clause supplémentaire à savoir "nettoyage obligatoire des places" en cas de non exécution de ce travail, les frais seront à la charge du placier.

Rente de 2000 f (deux mille francs) par M. de Camon, maintenue à l'unanimité.

Lettre de M. le Préfet faisant connaître les plaintes de Beauv. M. Intervention de M<sup>me</sup> Castel à ce sujet. - Faire une lettre immédiatement et demander tout au moins le projet.

Legs de CamonMesures locales

Secours à Marsoulas

Une subvention de deux mille (2000 francs) est votée pour venir en aide aux familles déshéritées de la Commune de Marsoulas dévotée aux Allemands.

Timbre antituberculeux

La vente du timbre antituberculeux va assez bien. - La commune vote la somme de mille (1000 francs) pour cette œuvre.

Délégés des listes électorales

M. le Maire a demandé à des Collègues de désigner des Délégués pour la révision de la liste électorale.

Après avoir reconnu l'urgence, l'Assemblée procède à l'élection d'un Délégué pour la Commission administrative et de 2 Délégués pour compléter avec le précédent, la commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription ou de radiation.

Cette élection a donné les résultats suivants:

- 1 Délégué pour la Com. Administrative: M. Eau Cécille Bertrand négociant à Montbrion
- 2 Délégués pour la Com. Municipale: M. M. Gouarni Jean Leclercq et M. Doublés ouvrier aux Tanneries Françaises de Montbrion

Lettre M. J. Fossoyeur

M. Moré le fossoyeur s'occupe du cimetière pour la somme de 4800 francs par an. Il demande 500 francs pour l'entretien des allées et 300 francs pour la taille des arbres. - Considérant que ces travaux ne doivent pas être rétribués à part, le Conseil porte son salaire annuel à la somme de 6000 francs.

Lettre du Juge de Paix

Le Juge de Paix demande la non suppression de la justice de paix de Montbrion - Avis favorable du Conseil.

Pompier

Le Maire de Mazères nous a fait signaler par son fils que les tuyaux des pompes à incendie n'ont pas encore été touchés depuis l'incendie du 3 courant: M. Blomcat lieutenant des pompiers essaie de justifier son attitude.

Ce dernier signale qu'il a trouvé un nouveau local (refectoire des enfants de la cantine populaire) Il faudra aménager ce local.

Il nous fait part aussi qu'il doit aller le lendemain au congrès qui a lieu à St Gaudens. Il doit se préoccuper de prendre des renseignements pour l'achat d'une pompe.

Il signale aussi qu'il va être procédé dans le courant de la semaine à une démonstration de nouveaux appareils qui seront convoqués le Conseil et les intéressés de toutes catégories.

Banquet annuel des pompiers voté par 10 voix contre 5 voix.

M. Dufort, au nom des 10 qui ont voté le banquet stipule que l'on ne fera que la moitié ou moins 2500 francs sur 4500 francs.

Fages déclare au nom de ceux qui ont voté contre, qu'il ne veut pas rompre la tradition, mais qu'en ce moment-ci, il vaudrait mieux faire tout ce qui est possible pour l'achat d'une tenue de feu.

Carte champêtre

La propreté totale du conseil saisie par le feu d'activité dont fait preuve le Gard. Champêtre dans l'exécution de ses fonctions; charge M. le Maire de le mettre au pied de la lettre.

Demandes d'assistance

Le Conseil, en fin de séance, se réunit en comité secret pour délibérer sur les diverses demandes d'assistance, formulées par :

M. Lagarde Girard A. M. G. pour sa fille Liliene (hospitalisation) accordée

M<sup>lle</sup> Sonali Carmon A. M. G. (hospitalisation) ligne intervention etc. 2<sup>e</sup>

M<sup>lle</sup> Lagarde Gabrielle ni Vergoz demande assistance sous femme en couche demande acceptée, étant donné que le Mari traite le 2<sup>e</sup> qui par le temps & qu'en conséquence, elle ne peut bénéficier de la loi et la A. S.

*[Signature]*